

**COMMUNE DE VILLERS-EN-HAYE
ARRETE N°01/2018**

**METTANT A JOUR LE PLAN LOCAL D'URBANISME
DE LA COMMUNE**

LE MAIRE DE LA COMMUNE

VU le code général des collectivités territoriales ;

VU le code de l'urbanisme et notamment les articles L151.43, L153.60 et R153.18 ;

VU la délibération du conseil municipal du 26 février 2010 approuvant le plan local d'urbanisme ;

VU le plan et la liste des servitudes annexés au présent arrêté.

ARRETE

Article 1

Le plan local d'urbanisme est mis à jour à la date du présent arrêté.

A cet effet, a été reportée sur le plan et mentionnée sur la liste des servitudes d'utilité publique :

- la servitude prenant en compte la maîtrise des risques autour de la ou des canalisations de transport de gaz naturel instituée par arrêté préfectoral du 30 novembre 2016.

Article 2

Le dossier mis à jour peut être consulté :

- en mairie aux jours et heures d'ouverture
- à la Direction Départementale des Territoires de Meurthe-et-Moselle, aux jours et heures d'ouverture des bureaux.

Article 3

Le présent arrêté sera affiché en mairie.

Article 4

Copie du présent arrêté sera adressée à :

- Monsieur le Préfet.
- Madame la directrice départementale des territoires.

Accusé de réception - Ministère de l'Intérieur

054-215405739-20180124-012018-AI

Accusé certifié exécutoire

Réception par le préfet : 24/01/2018

Publication : 24/01/2018

Pour l'"autorité Compétente"
par délégation

Fait à Villers-en-Haye
Le 24 janvier 2018
Le Maire,

Marie Delacour

